



Mâcon, le 28 avril 2020

## INFORMATION PRESSE

---



### **Route Centre Europe Atlantique - RN79 - Aménagement à 2x2 voies La Chapelle-du-Mont-de-France Reprise des travaux le 27 avril**

Ces travaux concernent l'aménagement à 2 × 2 voies de la RCEA d'une section de près de 3,5 km à hauteur de La Chapelle-du-Mont-de-France et de Dompierre-les-Ormes. Au terme de 3 ans de travaux environ, elle assurera la continuité entre les créneaux actuels de la RN79 entre le Col des Vaux à l'Ouest et de La Chapelle-du-Mont-de-France à l'Est.

Ces travaux routiers sont réalisés par le groupement solidaire EUROVIA BFC – EST OUVRAGES.

Commencés le 9 mars 2020, l'entreprise a été contrainte d'interrompre les travaux huit jours plus tard, en raison de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire instauré par l'épidémie du COVID-19, non sans avoir mis en sécurité au préalable le chantier.

Si les mesures prises contre la propagation du virus ont ainsi arrêté l'activité de nombreuses entreprises de bâtiment et des travaux publics (BTP) sur tout le territoire national dans un premier temps, les représentants du BTP ont établi un guide de préconisations de sécurité sanitaire, agréé par l'État, pour permettre la reprise de chantiers prioritaires tout en préservant la santé des salariés.

Dès la diffusion de ce guide le 2 avril, les entreprises ont engagé la production de plans de prévention précisant les conditions de reprise des travaux avec une organisation nouvelle et adaptée garantissant le respect des directives sanitaires pour tous les intervenants sur le chantier.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL), maître d'ouvrage de ces travaux routiers, a organisé un travail collaboratif en associant les entreprises (Eurovia, Est Ouvrages, Sivignon), la Direction interdépartementale des routes Centre-Est (maître d'œuvre), le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (SEREMA, contrôle technique) et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (ACE BTP).

La mise en œuvre de conditions sanitaires appropriées étant maintenant organisée, la reprise des travaux est enfin effective depuis le lundi 27 avril 2020.

La reprise de ce chantier prioritaire, s'inscrivant dans le programme d'aménagement de la RCEA en Saône-et-Loire, s'accompagne ce même lundi 27 avril de la reprise des travaux d'aménagement des aires de repos de Charolles et de Montchanin.

Les services de l'État (la Direction interdépartementale des routes, la gendarmerie, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté) appellent les usagers à maintenir la plus grande prudence aux abords des chantiers.

